

Le projet sylvicole de la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine autour de son usine de Tarascon (Bouches-du-Rhône)

par Paul MAURIN *

La transformation de l'alpha importé d'Afrique du Nord a été à l'origine de la construction en 1956 de l'usine de Tarascon, située en bordure du Rhône.

Très rapidement, le risque politique étant devenu trop important, la société décidait de modifier son usine pour lui faire fabriquer de la pâte kraft blanchie à partir de "résineux rouges". La production sur ce site se situait aux environs de 40 000 T/an pour une consommation de 160 000 T environ de bois annuellement.

Dix ans plus tard, en 1978, la Cellulose du Rhône décide de construire une usine nouvelle répondant aux normes de productivité internationale. Ainsi est née l'usine actuelle, qui produit 240 000 T de pâte et consomme 1 100 000 T de bois, obligeant ainsi sa société d'approvisionnement (la SO.FO.EST.) à aller

chercher le bois de plus en plus loin.

Le prix du bois rendu usine constitue plus de 50 % du prix de revient du produit fini !

Aussi l'éloignement de Tarascon de sa ressource apparaît comme un facteur handicapant lourdement le prix de production de cette pâte.

Le renouvellement d'équipements obsolètes dans l'usine 10 ans après sa construction s'avère nécessaire. A l'occasion de ces investissements la capacité de l'usine devrait être portée à 290 000 T de pâte entraînant une consommation corrélative de bois supplémentaire de 250 000 T.

Parallèlement constatant que la déprise agricole dans la région proche de Tarascon devient une réalité, la C.D.R.A. souhaite proposer une solution forestière à l'alternative friche/jachère.

En effet les gains de productivité liés à la mécanisation de l'exploitation d'une part, aux économies de transport et aux progrès génétiques dans la sélection des essences forestières d'autre part peuvent être investis dans l'intensification de la production ligneuse. L'irrigation, la préparation des sols, la fertilisation constituent des techniques culturales que le maître d'ouvrage se propose de tester.

La cellule sylviculture et gestion forestière des Forestières de la Rochette va mettre en oeuvre ces pratiques dans un essai qu'elle souhaitait en Crau. Cependant des mesures conservatrices à l'égard de l'avifaune locale (Règlement C.E.E. 79/409) l'on conduit à renoncer à ces terrains à pH équilibré et dont les surfaces potentielles apparaissaient importantes (40 000 ha).

Aussi cet essai sera réalisé en piémont des Alpilles introduisant par là-même un facteur limitant supplémentaire en la présence de calcaire actif. Sur 5 à 6 ha environ dès l'automne 1990 une première tranche de travaux permettra d'analyser le comportement à l'irrigation et en particulier sur 3 à 4 essences. L'Eucalyptus, les pins hybrides seront les essences prépondérantes sur lesquelles nous travaillerons.

Une analyse économique des prix de revient et de l'analyse des risques (incendies, phytosanitaires) permettra de valider rapidement les hypothèses de production et d'engager un pré-développement dès les années 1995/1996.

P.M.

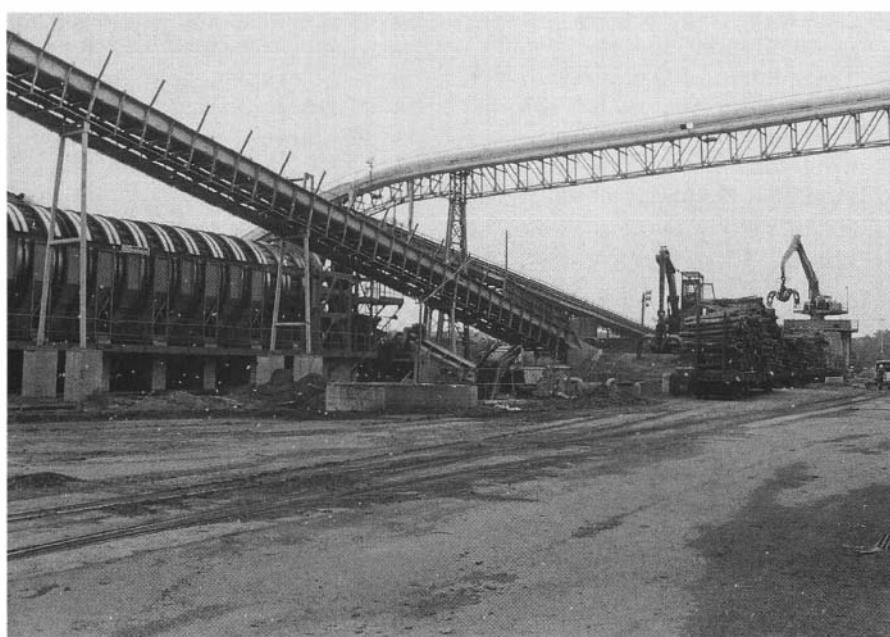


Photo 19 : L'usine de Tarascon

Photo Alain Poisson

* Ingénieur du bois. SEBSO
BP 99 - 31802 St-Gaudens.